

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 8 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATRISSE, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISSON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMIETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, ITOUA, GRENOUILLAT, RENKLICAY, M. BAGAVANE, MME DIAWARA, M. WILLAUME, MME GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONE, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME MABANZA représentée par M. LAATRISSE, MME HERGAUX représentée par M. ATIG

ABSENT EXCUSÉ : M. BINOIS

ABSENTE : MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 31

Délibération DEL-2014-0063 : Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration du collège Sonia Delaunay

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment dans sa définition du nouveau statut des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale,

Vu la circulaire du 30 août 1985 modifiée, précisant notamment les modalités de désignation des membres des Conseils d'administration des collèges,

Vu sa délibération n° 151-2002 en date du 24 septembre 2002 relative à la désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration du 3^{ème} collège de Grigny (collège Sonia Delaunay),

Considérant qu'à l'issue du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de désigner les deux nouveaux représentants de la Ville

Délibère, et,

Désigne,

En qualité de membres titulaires :

- Pascal TROADEC
- Giovanna COMMISSIONE

En qualité de membres suppléants :

- Tatiana DIAWARA
- Yveline LE BRIAND

Pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration du collège Sonia Delaunay de Grigny.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 30

Vote pour représentés : 2

Abstention : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 9 avril 2014

Transmis en Sous Préfecture le

10 AVR. 2014